

banque ou banques, ou ont été placés en actions du capital d'icelles ; et tels dépôt et cautionnement pourront être et seront confisqués au profit de Sa Majesté, dans le cas où la compagnie ou l'agent violerait aucune des conditions ci-dessous imposées."

" 3. Lorsque la compagnie demandant tel permis, sera une compagnie incorporée dans les limites des Etats-Unis d'Amérique, ou qu'elle y aura son bureau principal, le montant que cette compagnie devra déposer, comme il est dit dans la section précédente, sera de deux cent mille piastres."